

Au service des justiciables et de leurs victimes

Aider les familles touchées par un drame mais aussi leurs auteurs, c'est la mission délicate du Service d'aide sociale aux justiciables.

• **Julie WOLFF**

Niché au cœur de Verviers, dans une petite impasse rue de la Chapelle, le Service d'aide sociale aux justiciables (SASJ) intervient gratuitement, depuis des dizaines d'années, auprès de personnes en proie à une profonde détresse. Souvent méconnues du grand public, celles-ci consacrent ses actions sur trois volets bien distincts.

« Au sein de notre service d'aide aux victimes (SAV), nous apportons notre soutien aux justiciables, victimes directement d'une infraction pénale mais aussi aux proches de celles-ci », explique Katty De Vliegheer, coordinatrice du SASJ. En plus de leur apporter une aide psychologique, ceux-ci les accompagnent également dans des démarches plus administratives auprès de la police ou encore du Parquet. C'est d'ailleurs souvent la justice qui conseille aux victimes de prendre contact avec le SASJ.

« Puis, avec "Regain", notre deuxième service, nous travaillons essentiellement avec des auteurs et des présumés auteurs non-détenus, qui sont par exemple en libération conditionnelle ou en probation, poursuit-elle. Il s'agit aussi principalement de soutien psychologique mais là, les personnes sont contraintes de venir nous voir. Ce travail fait partie de leurs conditions. » Les psychologues et assistants sociaux de l'équipe apportent aussi une attention particulière à la famille qui gravite autour de ces personnes, qui sont souvent confrontées à des situations précaires et désemparées face à ces événements traumatisants. Enfin, le SASJ œuvre auprès des détenus de la prison de Verviers. Toutefois avec la fermeture de cette dernière et le déplacement de toute la population carcérale dans d'autres établissements pénitentiaires, l'ASBL a dû revoir ses activités. *« Aujourd'hui, nous collaborons sur demande avec les services d'aides aux détenus déjà présents à la prison de Lantin et nous nous rendons parfois sur place avec des proches de détenus pour les visites »,* ajoute Katty De Vliegheer. Et l'équipe n'oublie pas non plus de préparer la sortie, moment délicat pour la famille.

Le SASJ permet donc à tous de traverser ces épreuves terribles le plus sereinement possible. En toute confiance. ■

La famille reste toujours au cœur de leurs préoccupations

Le SASJ porte une attention particulière à la préservation du noyau familial. Et tout spécialement au ressenti des enfants.

Que l'on soit victime ou auteur d'un acte de violence grave, en plus d'avoir une incidence directe sur soi-même, cela entraîne aussi forcément des conséquences sur l'entourage. De ce fait, il importe également au SASJ de tenir compte du conjoint et des enfants, souvent victimes collatérales, lors des thérapies.

«Lorsque les personnes sont deman-deuses, nous essayons vraiment d'effectuer un cheminement avec les proches. Il arrive même que nous organisions des thérapies de groupe, entre les parents et les enfants. Nous les aidons aussi à conserver leur place de parent dans de telles situations, ce qui n'est pas simple », explique Caroline De Vos, psychologue. D'ailleurs, depuis 2008, leur service d'aide aux victimes est officiellement ouvert aux enfants. Une salle de jeu a même été installée au dernier étage de la maison, pour faciliter le dialogue.

«La plupart du temps, nous tra-

vaillons avec les plus petits par le jeu. Et nous tentons aussi autant que possible de décroiser les positions d'auteur et de victime parce que pour ceux-ci, ce sont surtout de leur papa et de leur maman dont il est question», précise-t-elle. D'autant plus dans des situations de violences conjugales, phénomène auquel le SASJ est de plus en plus confronté. «Ces dernières années, les cas se sont

vraiment multipliés, constate Katty De Vlieghe. Même si on est conscient que les nombreuses campagnes de prévention ont sans doute poussé les femmes à tirer la sonnette d'alarme plus rapidement.»

De plus, l'une des préoccupations de l'ASBL verviétoise réside dans la nécessité d'assurer une continuité dans ses relations avec les personnes qui font appel à elle. «La première phase

consiste toujours à établir un climat de confiance. Pour nous, la personne est plus que son problème mais il est important de ne pas minimiser les faits. On la rassure également sur son état : c'est tout à fait logique qu'elle soit bouleversée», indique Caroline De Vos.

S'en suivent alors de nombreux rendez-vous, jusqu'à ce que le traumatisme s'atténue, petit à petit. ■ J.W.

• Katty DE Vlieghe

Le dialogue mais aussi l'hypnose pour soigner les traumatismes

Katty De Vlieghe, vous êtes coordinatrice mais aussi psychologue au sein du SASJ. Quelles méthodes utilisez-vous pour aider les victimes à surmonter le drame qu'elles ont vécu ?

Dans un premier temps, nous évaluons d'abord la situation et le problème en discutant avec la personne. Puis, nous recourons à des méthodes de psychologie systémique qui ont fait leur preuve comme l'hypnose ou l'EMDR (Eye movement desensitization and reprocessing).

Qu'est-ce que l'EMDR ?

Pour faire simple, c'est un outil qui aide le cerveau à traiter l'information. Face à un traumatisme, celui-ci qui peut être comparé à un ordinateur, ne parvient plus à la gérer, comme si le dossier était trop gros. Cela engendre des symptômes de stress post-traumatique avec des flashes, de la paranoïa par exemple. Et l'EMDR, par des mouvements oculaires rapides, aide le cerveau à traiter l'information. On travaille alors sur des états de conscience pour réveiller les ressources à l'intérieur des gens.

Et pour l'hypnose, comment ça marche ? Vous utilisez un

pendule ?

Pas du tout (rires). On est loin du cliché de la personne en transe etc. En fait, on travaille sur un état de dissociation, c'est-à-dire que c'est comme si la personne s'observait de l'extérieur. Il s'agit d'ailleurs d'un phénomène assez banal qui arrive sans que l'on s'en rende compte. On demande alors à la personne de se souvenir, en noir et blanc, d'une scène précise et de modifier un élément. Le fait de se resensibiliser va notamment permettre de faire changer les émotions associées à l'événement et de reconstruire quelque chose de différent. Si certaines personnes sont parfois dubitatives au début, la plupart trouvent ça agréable et n'hésitent pas à faire de l'autohypnose par la suite, pour se rassurer.

Et vous y recourez de manière systématique ?

Non, on s'adapte vraiment en fonction des cas. Par exemple, on utilisera moins l'hypnose chez une personne victime de violence conjugale. On travaillera alors plus sur la relation on dialoguera avec elle l'aider à comprendre la situation et à préciser ce qui pose problème. ■

Caroline De Vos – Pour éviter que les victimes ne soient confrontées aux auteurs en se rendant au SASJ, celui-ci a pris soin de séparer les deux services. *«Nous avons deux entrées distinctes, avec deux portes différentes et deux salles d'attentes séparées. Et nous veillons toujours à fixer des rendez-vous à des moments différents»*, explique Caroline De Vos.

Le Service – Le Service d'aide sociale aux justiciables ne dépend d'aucune institution judiciaire et ne doit pas avoir été mandaté pour prendre en charge un cas. De ce fait, il n'est pas chargé de fournir des expertises : tout ce qui s'y dit est confidentiel.

L'ASBL voit passer par an, au sein de ses services, 320 personnes. *«Auteurs et victimes confondus, sans compter les détenus constants»*, précise Katty De Vlieghe. *«Et nous sommes au maximum de notre capacité.»* Néanmoins, l'équipe parvient toujours à répondre à la demande et les rendez-vous peuvent être pris dans la semaine qui suit.

Avant de – Avant de remplir ses missions actuelles, la bâtisse de la rue de la Chapelle accueillait les détenus en congé pénitentiaire et sans logement. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.